

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le huit juin à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. Collas de Chatelperron, Maire (convocation du 1^{er} Juin 2017).

Etaient présents : MM. Collas de Chatelperron, Brossier, Dechaume, Bertrand, Nicolaon, Rochard, Villatte, Mmes Chalumeau, Foucaud, et Mercier.

Etait absent : M. Ducroix.

Secrétaire de séance : M. Nicolaon.

Après lecture et compte-rendu de la réunion précédente,

AQUARIUM

Monsieur le Maire rend compte du dernier diagnostic énergétique qui fait ressortir une économie de 242 %.

Le conseil départemental a donné un avis favorable sous réserve. Ce service sera contacté pour savoir exactement où en est le dossier suite à l'envoi de ce nouveau diagnostic.

La communauté d'agglomération de Moulins a émis un avis favorable au fonds de concours sollicité mais l'aide sera versée sur deux ans.

En plus du nouveau mode de chauffage, il serait nécessaire de changer uniquement les 2 portes d'entrée du bas, la porte palière, la fenêtre dans l'escalier, la toiture et la charpente.

Suite à la visite de Mme Manzanarès de l'Atda, un marché pour la maîtrise d'œuvre devra être lancé. Ces coûts n'étaient pas compris dans le plan de financement initial.

Il serait peut-être également judicieux de ressuirer le crépis et d'envisager du béton désactivé dans la cour.

SALLE POLYVALENTE

Le coût de remise en état de la salle polyvalente suite aux fortes pluies et grêle du 12 Mai 2017 est estimé à 28 000 €. Une décision modificative est donc nécessaire pour régler les dépenses.

Le conseil municipal décide donc de créer un programme d'investissement n° 201711 d'un montant de 28 000 € à l'article 21318 et de prélever la même somme au programme 201702 – passerelle du Moulin Bonin.

L'expert est déjà venu constater.

PASSERELLE du MOULIN BONIN

Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier le plan de financement suite au transfert de demande DETR vers le FSIL Ruralité.

Le conseil municipal adopte donc pour la demande de fonds européens le plan de financement suivant : FSIL 80 202 € - FEADER 80 203.16 € – Autofinancement 40 101.29 €.

LOCAL CANOE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 22 du 06 Avril 2012 par laquelle le conseil municipal en place acceptait le don de Mme Jacqueline Berthet et M. Frédéric Berthet d'un bâtiment sis au lieudit « les iles » afin de mettre ce local à disposition de l'association Canoë en terre d'Allier.

Suite à une rencontre sur place avec le conservatoire d'espaces naturels et la DDT de l'Allier, il s'avère que ce bâtiment construit sur le domaine public fluvial ne peut être cédé.

Le conseil municipal annule donc la délibération n° 22 du 06 Avril 2012.

RIFSEEP

Les agents communaux de catégorie C bénéficient de l'IAT et l'agent de catégorie B de l'IFTS. Ces deux indemnités n'ont plus cours et peuvent être remplacées par le RIFSEEP. A ce jour, le décret d'application de cette mesure concerne uniquement le personnel administratif.

Le conseil municipal décide de mettre en place le RIFSEEP courant 2017 et saisira le comité technique du centre de gestion pour avis. Au vu des tâches à effectuer, il décide de classer les agents dans le groupe 2.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a autorisé Monsieur Fabrice SELLOT, adjoint technique, à travailler à temps partiel 50 % du 1^{er} Juin au 30 Novembre 2017, période qui peut être prolongée par tranche de 6 mois. Il travaillera les lundis et mardis mais son planning peut être modulé en fonction du travail à effectuer (par exemple en période de fauchage ou broyage ou pendant les congés de son collègue).

Le désherbage pose problème depuis que l'usage de produits chimiques est restreint. L'IME du Réray sera contacté pour éventuellement assurer partiellement cette tâche.

Les travaux de ramassage des feuilles ont aussi été abordés.

La commission travaux se réunira le 1^{er} Juillet à 9 heures pour recenser les travaux à effectuer.

SIGNALETIQUE

Le changement de la signalétique dans le bourg est estimé à environ 5 515 € non compris la pause.

Un devis pour la pose de 3 RIS s'élève à 10 329 €. Le conseil municipal décide de reporter leur pose en 2018 et de demander une aide au titre de l'enveloppe parlementaire.

Plusieurs devis avaient été demandés pour l'abattage des peupliers. C'est M. Fargues de Livry qui a effectué les travaux.

A cette occasion la croix des mariniers en mauvais état a été déposée et sera refaite par M. Fabrice Sellot

POINTS PROPRES ENTERRES

Le Sictom Nord Allier travaille sur la mise en place de points enterrés en remplacement des colonnes de tri aériennes et précise que les travaux de terrassement et d'étude de sol sont à la charge des communes. Après discussion le conseil municipal donne un accord de principe pour les points propres sur le parking de la salle polyvalente uniquement.

BALAYEUSE

La balayeuse achetée en 2007 n'est pas compatible avec le tracteur. Le conseil municipal décide de la vendre à la Cuma de la Burge pour un montant de 700 €.

ECOLE

Le retour à la semaine de 4 jours sera abordé lors du prochain conseil d'école. Le conseil municipal n'est pas opposé à ce projet.

Monsieur le Maire informe que Madame Nathalie BERNARD, enseignante à la maternelle, n'a pu garder son poste pour des raisons d'ancienneté. Une nouvelle personne est nommée pour la prochaine rentrée.

L'objectif du calme à la cantine a été atteint grâce à la présence de M. Cavau.

Monsieur le Maire ne souhaite pas augmenter le prix du repas malgré les frais facturés pour leur confection et livraison, considérant que c'est un service rendu aux enfants et qu'un prix modéré peut inciter des parents à inscrire leurs enfants à l'école du Veurdre.

GITE PELERINS

76 pèlerins ont séjourné entre le 1^{er} Mars et le 31 Mai 2017.

CAMPING

Il est demandé une table amovible pour les campeurs qui arrivent en vélo. Le problème est qu'elle peut être volée si elle n'est pas fixée.

M. Rochard propose également l'installation de bungalows. Ces hébergements nécessitent un raccordement et un agent pour le ménage et les inventaires. De plus, le terrain est en zone inondable.

BUREAUX DE VOTE

La composition des bureaux de vote des 11 et 18 Juin est arrêtée en fonction des disponibilités de chacun.